

COMMISSION FORESTIÈRE :—Voir *Morgan, J. H.*

COMMUNICATION PAR VOIE FERRÉE DANS LE S. O. DU MANITOBA :—Voir *Chemins de fer.*

COMPTES PUBLICS :—Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 23. Concours, 29. Comptes publics du Canada et rapport de l'auditeur général sur les comptes de crédits renvoyés au comité, 90. Items des comptes d'impressions pour livres ou brochures par le département d'agriculture, renvoyés au comité, 159. Réponse à adresse concernant la nomination de S. K. Jones, secrétaire de la commission de l'Intercolonial, renvoyée au comité, 277. Réponse à adresse. Ordre en conseil créant une commission forestière et nommant J. H. Morgan, commissaire, renvoyée au comité, 495.

COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour l'année expirée le 30 juin, 1884 : Sir Léonard Tilley, 19. Renvoyés au *com.* des Comptes Publics, 90. Doc. de la sess., N° 1.

CONSEIL DU NORD-OUEST :—Voir *Nord-Ouest.*

CONSERVES EN BOITES :—Bill N° 42, du Sénat, intitulé : " Acte concernant les conserves alimentaires en boîtes " ; 1^{re} lecture : M. Costigan, 623. 2^{me} lecture, 142. Délibéré en comité, amendé et rapporté, 666. Renvoyé en comité, rapporté avec de nouveaux amendements, délibéré tel qu'amendé, 3^{me} lecture et passé, 705. Amendements agréés pour le Sénat, 802. Sanction royale, 950.—48 49 Vic., chap. 63.

COUR DES COMMISSAIRES DES CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer.*

COUR DE RÉCLAMATIONS :—

1. Bill N° 93 à l'effet de créer une cour de réclamations pour le Canada : Sir H. Langevin, 277. Ordre pour seconde lecture rescindé et bill retiré, 641.
2. Comité général sur une résolution pourvoyant aux traitements du juge et des officiers de la cour ; consentement de Son Excellence, 371. Ordre rescindé, 641.

COUR MARITIME, D'ONTARIO :

1. Bill N° 11, étendant la juridiction de la cour Maritime d'Ontario : M. Allan, 46. 2^{me} lecture, 129. Délibéré en comité, amendé, et rapporté, 284. 3^{me} lecture et passé, 335. Passé par le Sénat avec des amendements, 455.
2. Pétition demandant la passation de mesures qui assurent aux ouvriers de port et autres, une hypothèque sur les navires canadiens, 244.

COUR SUPRÊME DU CANADA :

1. Bill N° 3, à l'effet de restreindre la juridiction d'appel de la Cour Suprême : M. Landry (Montmagny), 20. Motion pour deuxième lecture ; amendement Ouimet ; amendement et motion rejetés, 141.
2. Bill N° 63, à l'effet de restreindre la juridiction d'appel de la Cour Suprême en ce qui concerne les matières d'une nature purement locale dans la province de Québec : M. Landry (Montmagny), 212.
3. Adresse—Jugement de la Cour Suprême dans la cause de la Reine vs Robinson en tant qu'il se rapporte au droit des gouvernements provinciaux de contrôler les pêcheries de l'intérieur : M. O'Brien, 180. Réponse, 225. *Pas imprimée*, 316. Doc. de la sess., N° 77.